



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

## SPS CP Toulon la Farlède

### Obligation de pointage, mais pour qui ?!

la Farlède le 22 Mai 2023

Ce jour Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** prend connaissance, comme l'ensemble des personnels, de la nouvelle note de gestion qui s'appuie sur les conclusions de la DAP suite à sa visite à la fin d'année 2022. **Il semblerait que nous ayons donc une interprétation qui diverge sur les points qui ont été mis en lumière par cette dernière.**

En effet, l'audit a permis de s'apercevoir que trop de demandes de régularisation des pointages étaient faites et validées sans pour autant qu'il soit demandé de justifications. Sur ce point pas de soucis... si ce n'est que cette note de gestion ne vise que les surveillants et en aucun cas les gradés et encore moins les officiers. **Doivent-ils, si besoin est, être encore exempts de tous reproches ?**

**Ne sont-ils pas, tout comme nous, soumis à une obligation de pointage ?**

Comme nous l'avons déjà dit à notre direction lors de nos rencontres, l'exemplarité doit venir du sommet, et cela commence ici, **pointer et être présent en bâtiment !**

Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** *peine à croire que seuls les agents se rendent coupables des nombreuses demandes de régularisation... ou alors il faudra nous en donner la preuve.*

*Peut-être qu'au prorata, d'autres chiffres pourront alors amener à d'autres questions...*

**INDEPENDANT, AUTONOME ET 100% SURVEILLANT(E)S**

Facebook PACA/Corse

